

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~

**OBJET : Location par la commune de Plateau d'Hauteville de deux emprises de terrains au profit de Monsieur André LHOMME, situées sur la parcelle cadastrée section D, n° 405 – lieu-dit « Molard Grana », secteur Granges Ballet.**

Séance du 28 janvier 2026,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux janvier deux mille vingt-six.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 8**

FORAY Gaëlle pouvoir à BOYER Corinne  
FUMEX Jacques pouvoir à DRHOUIIN Jacques  
GUILLERMET Maria pouvoir à BOURGEAIS Didier  
LEMOINE Gilbert pouvoir à CYVOCT Jean-Michel  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à EMIN Philippe  
MARTINE Christine pouvoir à CORTINOVIS Bernard  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à MASSIRONI Alain  
ZANI Sonia pouvoir à LIEVIN Karine

**Membres absents excusés avec pouvoir ne pouvant être exercé : 1**

CRETIER Humbert

**Membres absents excusés sans pouvoir : 1**

BROCHET Olivier

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

**Vu** la demande de Monsieur André LHOMME sollicitant la commune pour la location de terrains agricoles,

**Vu** le plan de la parcelle cadastré section D, n° 405 – lieu-dit « Molard Grana », secteur Granges Ballet, joint à la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20260128-DE-2026-01-10-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Travaux, bâtiments, réseaux et urbanisme » en date du 19 janvier 2026,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur André LHOMME a sollicité la commune afin d'obtenir la location de deux emprises de terrains communaux situées à proximité de son domicile, sur la parcelle cadastrée section D, n° 405, au lieu-dit « Molard Grana », secteur des Granges Ballet.

Ces terrains, d'une superficie totale d'environ 7 400 m<sup>2</sup>, sont destinés à un usage de pâturage pour des chevaux.

Il est proposé de consentir un bail de location pour une durée de cinq années consécutives et entières, renouvelable une fois pour une durée identique de cinq ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, notifiée un an avant son terme.

Le loyer annuel est fixé sur la base de 30 euros par hectare, soit un montant estimé à environ 22,20 euros par an, susceptible d'être actualisé conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en vigueur.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** de consentir à Monsieur André LHOMME la location de deux emprises de terrains communaux situées sur la parcelle cadastrée section D, n° 405, au lieu-dit « Molard Grana », secteur des Granges Ballet, pour une superficie totale d'environ 7 400 m<sup>2</sup>, conformément au plan joint à la présente délibération.
- **FIXE** la durée du bail à cinq ans, renouvelable une fois pour une durée identique, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties un an avant son échéance.
- **FIXE** le montant du loyer annuel à 30 euros par hectare, soit environ 22,20 euros par an, montant révisable conformément à l'arrêté préfectoral applicable,
- **DIT** que les loyers seront versés au compte 752.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 16/02/2026

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20260128-DE-2026-01-10-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026